

Intéressé(e) à protéger votre bébé ?

À partir d'octobre, nous entamerons à l'immunisation des nouveau-nés contre le VRS.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les enfants nés à partir du 1er octobre 2024** : lors de la première consultation postnatale chez le pédiatre.
- **Enfants nés entre le 1er avril 2024 et le 30 septembre 2024** : remboursement uniquement si le médicament est administré en octobre. Des créneaux de vaccination sont organisés au CH Glorieux. Une consultation vous sera facturée pour cette prestation.

Prenez rendez-vous

Appelez votre pédiatre pour fixer un rendez-vous.

NOTES

Vous avez des questions ?

Posez-les à votre pédiatre, votre gynécologue ou votre sage-femme.



ASBL WERKEN GLORIEUX | CH GLORIEUX

Avenue Glorieux 55, 9600 Renaix
T 055 23 30 11 | info@azglorieux.be | www.chglorieux.be

Cette brochure est fournie à titre indicatif et ne remplace pas une consultation chez le médecin. Les collaborateurs et médecins du CH Glorieux déclinent toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions dans cette brochure.

Protégez votre bébé contre le virus RS

Éviter une infection grave par le VRS et une hospitalisation de votre bébé

QU'EST-CE QUE LE VRS ?

Le VRS (virus respiratoire syncytial) est un virus qui provoque une bronchiolite chez les jeunes enfants. Les symptômes de cette infection des voies respiratoires inférieures incluent une respiration sifflante, un essoufflement, de la toux, et une diminution de l'appétit ou de l'hydratation. Souvent, une hospitalisation est nécessaire pour soutenir la respiration, administrer de l'oxygène, une alimentation par sonde ou une perfusion...

Le VRS est extrêmement contagieux et principalement saisonnier (automne - hiver).

Les enfants de moins de 12 mois présentent un risque accru d'hospitalisation. Les nouveau-nés sont encore plus vulnérables.

Une protection sûre, unique et remboursée

VACCINATION AVEC LE MÉDICAMENT NIRSEVIMAB (BEYFORTUS™)

Ce nouveau médicament giable est très efficace contre le virus VRS. De plus, il est presque entièrement remboursé.

Il s'agit d'anticorps monoclonaux à longue durée d'action (et ce n'est donc pas un vaccin) qui offre une protection contre l'infection par le VRS pendant 5 à 6 mois. Le médicament est administré en une seule injection. Attention, une infection au RSV est toujours possible, mais l'évolution de la maladie est rarement suffisamment grave pour nécessiter une hospitalisation.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- L'enfant dispose d'un numéro de registre national belge
- La mère n'a pas reçu de vaccin contre le VRS (Abrysvo™) pendant la grossesse.

COÛT À LA CHARGE DU/DES PARENT(S)

- 12 euros
- 8 euros en cas intervention majorée

